
Renvoi à la commission des domaines nationaux de l'argenterie des églises et des émigrés pour le district de Crest (Drôme), lors de la séance du 14 floréal an II (3 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi à la commission des domaines nationaux de l'argenterie des églises et des émigrés pour le district de Crest (Drôme), lors de la séance du 14 floréal an II (3 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) p. 17;
https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_26098_t1_0017_0000_10

Fichier pdf généré le 30/03/2022

du fat, du sot ou de l'être corrompu qui s'en est couvert, nous avons supprimé à l'unanimité et par acclamation le costume royaliste et bizarre et conservé seulement le ruban tricolore comme l'un des signes précieux de notre liberté.

Généreux citoyens, la gloire de notre âge ! les plus heureux succès couronnent vos efforts ; en vain nos ennemis du dedans, du dehors, vomissent contre vous, leur impuissante rage ; ils s'empoisonneront de leur propre venin, et vous triompherez ; c'est là votre destin.

Cet oracle est plus sûr que celui de Calchas.

COLLET, LAURENT, LAMUSTIÈRE, MARTIN, ROUSSEAU, PAYEN, BARRÉ, DUFOUR, CHAUVEL, BAUD, TRAPARD.

[P.V. de la séance du 25 germ.]

«Après avoir rappelé tous les faits mémorables qui se sont passés depuis moins de deux ans, et qui immortalisent les vertus et la gloire de la Convention nationale, ils la félicitent de son activité infatigable, et de l'énergie révolutionnaire avec laquelle elle a déjoué la dernière conspiration et l'invitent à continuer d'envoyer dans leur département des missionnaires de la trempe de Garnier de Saintes, dont la conduite ferme et énergique, les proclamations sages et vigoureuses, et les discours pleins d'une mâle éloquence, du plus pur patriotisme et de la plus saine morale, ont produit les meilleurs effets dans cette commune.

Ils annoncent que pour anéantir tout ce qui rappelait la royauté et la féodalité dans le costume des juges, ils ont supprimé la bigarure puérile dont ils étaient revêtus, et n'ont conservé que le ruban tricolore comme l'un des signes précieux de la liberté. Ils terminent par inviter la Convention à rester à son poste ».

20

L'agent national près la commune de Beauvais envoie 4 décorations militaires et différents objets d'argenterie d'église, pesant 4 marcs 6 onces 6 gros.

Insertion au bulletin (1).

[Beauvais, 8 flor. II; au repr. Danjou] (2).

« Citoyen,

Encore quelques débris des castes nobiliaires et sacerdotales qui étaient restés aux archives de la municipalité, et que le conseil général de la commune a arrêté de te faire passer par la voie de Carpentier, qui consistent, savoir [en] :

1°) une croix de St-Louis déposée le 3 frimaire dernier par Pierre François Commun, sous-lieutenant au régiment ci-devant Poitou, avec le brevet;

2°) une croix de St-Louis aussi déposée le 3 frimaire par de St-Paul de l'Annès, porte-étendard au régiment cy-devant Berry, avec le brevet;

(1) P.V., XXXVI, 293. Bⁱⁿ, 17 flor. (2° suppl^t); J. Sablier, n° 1295; M.U., XXXIX, 233.

(2) C 302, pl. 1082, p. 35.

3°) une croix de St-Louis déposée le 7 frimaire par Descourtils de Mellemont, et a déclaré le brevet égaré;

4°) une croix de St-Louis, déposée le 8 frimaire par Jean Pierre Randeyer, capitaine au 17^e régiment, et a déclaré avoir brûlé le brevet;

5°) enfin, un vieux calice, deux patennes, une coupe de calice sans pied, une boîte aux huiles, une petite custode, quatre batons de croix processionnelles, et une croix à pendre au col, le tout ensemble pesant 4 marcs, 6 onces et 6 gros.

Tu voudras bien, du tout, faire le dépôt sur le bureau de la Convction nationale. S. et F.»

POILLEAUX.

21

L'agent national près le district de Crest adresse à la trésorerie nationale l'argenterie des églises et des émigrés, consistant en 266 marcs 6 onces, 3 décorations militaires, 2 cœurs, 2 croix, 8 bagues, dont 4 en or et 4 en argent, et 54 liv. en écus.

Insertion au bulletin, et renvoi à la commission des domaines nationaux (1).

22

Les administrateurs et agents nationaux des districts de Carentan, de Grasse et du Puy, annoncent que les biens des émigrés se vendent avec le plus grand succès et à des prix très élevés (2).

A Carentan, les biens d'émigrés, estimés 57,100 liv. ont été vendus 102,785 liv. (3); à Grasse, estimés à 100,000 liv., ils ont été vendus 332,000 liv. (4) et au Puy, un petit lot de l'émigré Polignac, ci-devant duc et époux de la trop fameuse compagne de Marie-Antoinette, la guilotinée, estimé 110 liv. a été vendu 1,400 liv. (5) un second lot, estimé 286 liv. a été vendu 2,000 liv. (6).

Insertion au bulletin et renvoi aux Comités d'aliénation et des domaines (7).

23

La municipalité, le Comité de surveillance et la Société populaire de Fressin, département du Pas-de-Calais, félicitent la Convention nationale sur ses travaux, l'invitent à rester à son poste, annoncent l'envoi au district de 23

(1) P.V., XXXVI, 293. Bⁱⁿ, 16 flor. (suppl^t); J. Univ., n° 1626; Drôme.

(2) P.V., XXXVI, 293. Bⁱⁿ, 14 flor.; J. Sablier, n° 1295; J. Matin, n° 682; J. Perlet, n° 589; J. Paris, n° 490; Feuille Rép., n° 306; M.U., XXXIX, 232-233.

(3) J. Paris, n° 490.

(4) J. Sablier, n° 1295.

(5) J. Matin, n° 682.

(6) J. Paris, n° 490.

(7) P.V., XXXVI, 293.